



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00786

Numéro SIREN : 440 315 653

Nom ou dénomination : NOUBA

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2014 sous le numéro de dépôt 2952

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG-EN-BRESSE  
3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR  
TEL. 04 74 32 00 03

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)  
174 RUE DE CREQUI  
CS 23516  
69422 LYON CEDEX 03

V/REF : CYR/CHRH  
N/REF : 2001 B 786 / 2014-A-2952

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 03/06/2014, les actes suivants :

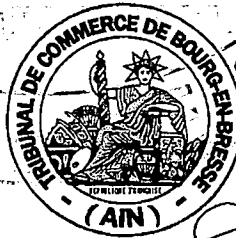
Ordonnance du président en date du 02/06/2014  
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

NOUBA  
Société à responsabilité limitée  
18 avenue d'Arsonval  
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2952 le 03/06/2014  
R.C.S. BOURG EN BRESSE 440 315 653 (2001 B 786)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 03/06/2014,  
Les greffiers





TRIBUNAL DE COMMERCE

Cabinet du Président

**ORDONNANCE**

Nous, Yves NEYRAUD, substituant Monsieur le Président du Tribunal de Commerce empêché, assisté de Mme Nathalie BREVET ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les articles L223-33 alinéa 1 et R223-6 du code de commerce ;

**DESIGNONS** le cabinet **ALLIANS AUDITEUR & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Martin CHOMETTE**, sis 84 boulevard des Belges 69 006 LYON, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon ;

en qualité de commissaire aux apports avec pour mission de :

- Apprécier et évaluer la valeur des apports consentis par Monsieur Patrick MARTIN portant sur 1 924 parts de la société ALBASUD INVESTISSEMENT, SARL immatriculée au registre de commerce de Lyon, dont le siège social est sis 63 rue André BOLLIER 69 007 LYON, à la SARL NOUBA immatriculée au registre du commerce de Bourg en Bresse sous le numéro 440 315 653 dont le siège social est sis 18 avenue Arsène d'Arsonval 01 000 BOURG EN BRESSE ;

- Apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés ;

- Etablir un rapport de ses vérifications et évaluations contenant les mentions réglementaires qui sera mis à disposition des associés, et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires ;

**DISONS** que le commissaire désigné pourra, au besoin, se faire assister dans sa mission par un, ou plusieurs experts de son choix,

**DISONS** que la présente ordonnance sera déposée au Greffe et qu'il nous en sera référé en cas de difficulté,

Fait en notre Cabinet, à Bourg-en-Bresse,  
Le 3 juin 2014.

Coût de la présente : 38,35 €

LE PRESIDENT,

*suivent les signatures du Président  
et du Greffier*

Le greffier

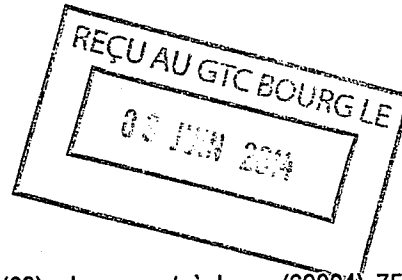
COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Greffier,



Nathalie BREVET, commissaire-greffier

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE  
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

05/06/2014 09:00  
RECEU AU GTC BOURG EN BRESSE  
05/06/2014 09:00



LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Patrick MARTIN, né le 3 mars 1960 à Lyon 6<sup>ème</sup> (69), demeurant à Lyon (69004) 75 Rue Chazière, agissant en qualité de Gérant de la société Nouba,

Représentée à l'effet des présentes par son Avocat, CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon, Société d'avocats, dont le siège social est sis 174 Rue de Créqui – CS 23516 - 69003 Lyon, prise en la personne de Maître Charles-Yves Rivière, Avocat au Barreau de Lyon (Tél :04 78 95 47 99, Fax :04 26 68 32 02)

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- ❖ Qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux :
- à la société NOUBA, société à responsabilité limitée au capital de 8.949 euros, dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 440 315 653, ayant pour objet tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :
  - l'acquisition et la vente, pour son propre compte, d'immeubles et de droits immobiliers,
  - l'administration et l'exploitation par bail, location, crédit-bail ou autrement, de tous biens immobiliers qui seront apportés à la société ou acquis par elle,
  - la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles, la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de titres ou droits sociaux de participations,

dont le capital est réparti comme suit :

	Pleine propriété	Usufruit	Nue Propriété
- Monsieur Jean-Christophe Martin	2 236		
- Monsieur Patrick Martin	2	6 711	
- Mademoiselle Camille Martin			2 237
- Mademoiselle Agathe Martin			2 237
- Mademoiselle Eloïse Martin			2 237
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 8 949 parts soit :	2 238	6 711	6 711

- Par Monsieur Patrick MARTIN :

1.924 parts qu'il détient dans le capital de la société ALBASUD INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 7.700 euros, dont le siège social est sis 63 Rue André Bollier (69007) Lyon, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 388 049,

- ❖ Qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 alinéa 1 du Code de Commerce de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Apports, choisi, en application de l'article R223-6 alinéa 2, parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux, en vue d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA, dont le capital doit être augmenté.

**EN CONSEQUENCE, LE SOUSSIGNE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :**

De bien vouloir désigner un commissaire aux apports, avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L 223-33 alinéa 1 et R 223-6 alinéa 2 du Code de Commerce, d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

Fait à Lyon

Le 27 mai 2016

  
Pour la société d'Avocats CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon  
Me Charles-Yves Rivière